FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIÈRE
9-11 rue des frères Magen, 47000 AGEN

Déclaration de la FNEC FP-FO 47 au CSA-SD du 23 janvier 2023

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Les professeurs des écoles et les AESH étaient massivement en grève et en manifestation jeudi dernier, pour revendiquer dans l'unité avec l'ensemble des agents publics et des salariés du privé le retrait de la contre-réforme Macron-Borne des retraites. Même s'il a cherché à la minorer, le gouvernement a été contraint de reconnaître la puissance de la mobilisation.

Celle-ci s'explique d'abord par le refus de travailler deux ans de plus, alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Elle s'explique aussi par le fait que la question des retraites est le catalyseur des mécontentements et de la colère qui montent dans de nombreux secteurs professionnels face aux coups portés par le gouvernement contre le pouvoir d'achat, contre les conditions de travail, contre les services publics.

La propagande du gouvernement sur le prétendu déficit, sur le danger imminent qui menacerait nos régimes de retraite ne visent qu'à camoufler son objectif réel : spolier de plusieurs dizaines de milliards d'euros les travailleurs pour financer sa politique, c'est-à-dire financer en particulier la hausse des dépenses militaires et les intérêts versés aux banquiers.

Ce que vient de confirmer à sa manière le président du Conseil d'orientation des retraites. Ce dernier a en effet déclaré le 19 janvier que les dépenses de retraites sont *« relativement maîtrisées »* et qu' *« elles ne dérapaient pas »*. Précisant : *« Elles ne sont pas compatibles avec les objectifs factuels de finances publiques du gouvernement »*.

Quel rapport me direz-vous avec la question de la carte scolaire du 1er degré à l'ordre du jour de cette instance ? Il est aisé à établir. Les raisons pour lesquelles M. Ndiaye supprime 2 000 postes d'enseignants, dont 1 167 dans le 1er degré, sont les mêmes qui motivent la contre-réforme des retraites : financer, comme M. Macron l'a indiqué dans ses vœux le 31 décembre, la hausse des budgets de la police, de la justice et de l'armée, financer une loi de programmation militaire de plus de 400 milliards d'euros sur 5 ans, en hausse de 38 % par rapport à la précédente, rembourser les intérêts d'une dette qui n'est pas celle du peuple travailleur.

Aussi, il n'y a pas davantage de raisons d'accepter les mesures de carte scolaire qui vont résulter de ces nouvelles coupes budgétaires, qu'il n'y en a d'accepter de travailler deux de plus pour des pensions toujours plus réduites.

En conséquence des décisions ministérielles, notre département se voit donc retirer 10 postes d'enseignant du 1er degré. Vous allez nous expliquer, M. l'inspecteur d'Académie, que le nombre d'élèves est en baisse, que le P/E progresse… Certes.

Eh bien nous rétorquons pas anticipation que cette baisse du nombre d'élèves aurait pu être mise à profit pour inverser la situation de dégradation du service public d'éducation. Elle aurait pu être mise à profit pour améliorer les conditions de travail des enseignants et donc d'apprentissage des élèves. Elle aurait pu être mise à profit pour créer les postes de remplaçants, les postes de RASED qui font cruellement défaut. Elle aurait pu être mise à profit pour en finir avec le scandale d'une inclusion scolaire au moindre coût.

Il n'en est rien.

Les personnels sont donc plus que jamais fondés à établir leurs revendications pour défendre leurs conditions de travail et chiffrer leurs besoins en postes, en moyens de remplacement au sein de leurs écoles, à revendiquer l'augmentation significative des salaires sans contrepartie, et à se mobiliser pour leur satisfaction.

Ne comptez pas, M. l'inspecteur d'Académie, sur les représentants de la FNEC FP-FO pour cogérer les mesures de carte scolaires, pour entrer dans la logique du « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

Au regard de la situation actuelle, aucune fermeture de classe ne devrait être prononcée, toutes les demandes d'ouverture devraient être satisfaites. C'est ce que la Fédération FO de l'enseignement revendique.

Pour terminer, une remarque et une demande. CAS académique le 18 janvier, CSA-SD 1er degré le 23 janvier, CSA-SD 2nd degré le 24 janvier, CDEN le 27 janvier… Ce calendrier des instances consultatives au pas de charge dénote du peu de cas qu'il est fait de l'exercice du mandat des représentants du personnel.

Étant donné que ce CSA se tient très tôt dans l'année scolaire, et que de ce fait nombre de prévisions d'effectif ne soit pas stabilisées, nous demandons à ce que dans un maximum de situations des blocages soient prononcés en lieu et place de fermetures, et que se tienne une nouvelle réunion du CAS avant la fin de l'année scolaire pour réexaminer ces situations.

Je vous remercie.